

Horizon brumeux...

Édito __ Par Ali Moutaïb

Depuis un an déjà, le monde entier vit au rythme des restrictions, des masques et de la vaccination, toujours avec une lueur d'espoir que cela se terminera bientôt. Hélas, comme souvent le désespoir est animé par un nouveau variant, un événement similaire fait craindre l'arrivée du syndrome de la boucle infinie.

Tandis qu'en occident, l'opinion publique se paye le luxe de discuter du clivage entre les libertés individuelles et la sécurité sanitaire, certains pays du Sud comme l'Inde, le Bangladesh ou encore la Tunisie subissent de plein fouet la résurgence dramatique de la pandémie du Covid-19. Ces pays où la situation sanitaire est très préoccupante démontrent la fracture existante aujourd'hui entre États disposant de réserves suffisantes de vaccins contre la Covid-19 et d'autres démunis.

Le Maroc fait figure d'exception grâce à une vision royale s'inscrivant sur le long terme. En effet, la gestion pandémique du Royaume se distingue par son anticipation et sa résilience avec sa politique industrielle, sa stratégie de vaccination et par l'annonce avant-gardiste de la fabrication du vaccin chinois Sinopharm sur le territoire marocain et ce, afin d'approvisionner le continent.

Par ailleurs, ce marasme ne devrait pas nous faire oublier la situation bouillonnante et les défis d'un monde globalisé qui arrive à une période charnière de son existence : la prolifération du terrorisme en Afrique, l'instabilité de l'Afghanistan, le poids social de la dette dans le monde ainsi que les défis technologiques et climatiques, pour ne citer que quelques exemples. Cet état de fait nous oblige ainsi, collectivement, à garder toujours un œil sur le présent tout en étant vigilant pour le futur.



FEUILLETON DE L'ACTUALITE

Par Alaa-eddine Khaldi

1er Juin • Liban

Un rapport publié par la Banque mondiale avertit que la crise économique actuelle au Liban risque de devenir l'une des trois plus graves depuis le milieu du 19ème siècle.

1er Juin • International

Le site de vente en ligne eBay interdit aux vendeurs d'utiliser PayPal et exige que tous les fonds soient transférés directement de et vers leurs comptes bancaires.

3 Juin • International

Joe Biden signe un décret interdisant aux américains d'investir dans près d'une douzaine de sociétés chinoises et leurs filiales en raison de leurs liens avec l'APL ou de la vente de technologies de surveillance utilisées contre les minorités religieuses ou les dissidents du pays.

4 Juin • Nigéria

Le gouvernement nigérien suspend pour une durée indéterminée Twitter dans le pays sous le prétexte que le service est utilisé pour des "activités susceptibles de porter atteinte à l'existence même du Nigeria".

5 Juin • International

Les ministres des finances du G7 s'accordent à s'engager vers un taux minimum mondial d'imposition sur les multinationales d'au moins 15 %.

7 Juin • France

Alphabet Inc, société mère de Google, annonce qu'elle a réglé un procès antitrust avec l'Autorité de la concurrence française avec un paiement de 220 millions d'euros.

7 Juin • États-Unis

Le Sénat américain vote pour l'adoption de la loi sur l'innovation et la concurrence, un projet de loi qui vise à renforcer les États-Unis face à la concurrence de la chinoise au niveau technologique.

9 Juin • International

Google annonce la construction du plus long câble sous-marin au monde, qui reliera la côte Est des États-Unis à Las Toninas, en Argentine, tout en reliant le Brésil et l'Uruguay.

10 Juin • Maroc

L'Union Européenne adopte une résolution dénonçant le royaume pour l'usage de mineurs non accompagnés dans la crise migratoire de Ceuta.

11 Juin • International

Le Gabon, les Émirats arabes unis, le Brésil, le Ghana et l'Albanie sont élus membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies pour le mandat 2022-2023.

13 Juin • Maroc

Le Roi Mohammed VI demande aux acteurs du transport aérien et maritime de faciliter la rentrée des MRE au royaume avec des prix raisonnables.

13 Juin • Israël

Naftali Bennett est voté officiellement par le parlement comme premier ministre, mettant fin aux 12 ans au pouvoir de Benjamin Netanyahu.

14 Juin • International

Les leaders des pays membres de l'OTAN se réunissent à Bruxelles.

15 Juin • Maroc

Le royaume ouvre de manière progressive ses frontières après des mois de fermeture.

16 Juin • International

Le président américain Joe Biden rencontre Vladimir Poutine lors d'un sommet à Genève.

18 Juin • International

L'Assemblée générale des Nations Unies réélit l'actuel Secrétaire général, António Guterres, pour un second mandat débutant en janvier.

19 Juin • Iran

Ebrahim Raisi, homme d'Etat conservateur, est élu président de la République islamique d'Iran.

23 Juin • International

L'ONU vote une résolution mettant fin à l'embargo sur Cuba, les États-Unis et Israël étant les seuls pays à ne pas voter en faveur de ladite résolution.

24 Juin • Algérie

Le premier ministre algérien Abdelaziz Djerad présente la démission de son gouvernement au président, Abdelmadjid Tebboune.

24 Juin • Royaume-Uni

Les publicités des fast food diffusées pendant la journée à la télévision et sur Internet seront interdites au Royaume-Uni d'ici la fin de l'année dans le cadre de la lutte contre l'obésité.

24 Juin • International

Microsoft annonce le lancement de son nouveau système d'exploitation Windows 11 pour la fin de cette année, une mise à jour qui sera gratuite pour ses utilisateurs.

25 Juin • International

Amazon et Google sont sous enquête par La Financial Conduct Authority (Royaume Uni) pour la mauvaise gestion de faux commentaires sur leurs produits.

26 Juin • Maroc

Le royaume figure parmi les 10 pays qui effectuent les plus grandes saisies de cannabis au monde selon le dernier rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

28 Juin • Union Européenne

De nouvelles règles sont votées à l'UE pour simplifier la taxation à la TVA du commerce électronique.

28 Juin • Maroc

Le groupe OCP a signé un accord avec la Société Financière Internationale (groupe banque mondiale), pour un financement de 100 millions de dollars pour renforcer la chaîne de valeur agricole africaine.

30 Juin • Arabie Saoudite

Le prince héritier d'Arabie saoudite MBS a annoncé un projet de lancement d'une deuxième compagnie aérienne nationale visant à rendre son pays un hub logistique mondial et moins dépendant du pétrole.

Etat fort - Société forte, un rapport dyadique au cœur de la nouvelle doctrine prônée par la CSMD

Par Habiba El Mazouni

En novembre 2019, le roi Mohammed VI a mis en place la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD), inaugurant un nouveau jalon dans le processus de développement du Maroc. Un chantier, nourri par un sentiment d'appartenance à une même communauté nationale, qu'il convenait de mener avec « impartialité, objectivité et audace ». Le 25 mai 2021, le Nouveau modèle de développement (NMD) a été présenté au roi, énumérant les enjeux, les priorités ainsi que la manière d'atteindre le changement escompté à l'horizon 2035. Tour d'horizon des principales conclusions et recommandations du rapport général de la CSMD, relatives particulièrement à cinq axes stratégiques : l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'éducation et la santé.

Il convient, avant toutes choses, de revenir sur quelques facteurs de blocage entravant le processus de développement au Maroc. Suite à plusieurs séances d'écoutes et visites de terrain, des nœuds ont été identifiés tels que : le manque de cohérence et de convergence de l'ensemble des acteurs de la gouvernance publique autour de la vision de développement ; la lenteur de la transformation structurelle de l'économie due notamment à la rente, en tant que système et culture, et freinée par la faible ouverture sur de nouveaux acteurs innovants et compétitifs ; les capacités limitées du secteur public à concevoir et à mettre en œuvre des services publics accessibles et de qualité dans les domaines essentiels à la vie quotidienne des citoyens ; et un sentiment d'insécurité judiciaire et d'imprévisibilité qui limite les initiatives, en raison, entre autres, d'un manque de confiance et d'une bureaucratie qui limitent généralement aussi bien la dynamique entrepreneuriale que la participation des acteurs de la société civile ou encore la capacité à attirer et garder des compétences marocaines présentes à l'étranger. Ces écueils identifiés se nourrissent de la prévalence de représentations inhibitrices qui rendent difficile la conduite du changement, comme la perte de confiance dans l'action publique ou encore une frustration devant un Maroc ayant le potentiel d'être une Nation nettement plus développée.

Par ailleurs, pour enclencher une nouvelle dynamique de création de valeur, la Commission recommande des choix stratégiques relatifs à des secteurs de grande envergure, à savoir : l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'éducation et la santé.

D'abord, la transformation structurelle de l'économie exige, entre autres, de libérer l'initiative privée et l'entrepreneuriat, d'améliorer la compétitivité du tissu productif, d'orienter l'investissement du secteur privé, grands groupes et PME, vers les secteurs porteurs et d'avenir et vers la montée en gamme des systèmes productifs, ainsi que de valoriser l'économie sociale.

Ensuite, un nouveau souffle du secteur touristique pourra être apporté par la valorisation de tous les atouts des territoires, pour à la fois dynamiser le tourisme intérieur et attirer de nouveaux segments de la demande mondiale. Pour ce faire, il convient notamment de soutenir la transformation digitale du secteur et d'assurer une coordination renforcée aux plans stratégique et opérationnel.

Pour ce qui est de l'agriculture, le rapport met en exergue des questions telles que le stress hydrique et la préservation des ressources naturelles et appelle au renforcement de l'activité de recherche et d'innovation et à une gouvernance du secteur agricole plus systémique et coordonnée dans les territoires.

Concernant la santé, enjeu de plus en plus central dans les politiques publiques de développement, la Commission préconise d'améliorer la performance, la qualité des services et d'en assurer l'accès équitable, aux côtés d'un secteur privé, partenaire responsable et éthique. Le développement

de la souveraineté sanitaire du pays s'avère essentiel, à travers la mise en place d'une industrie pharmaceutique et médicale capable de répondre aussi bien aux besoins propres du Maroc qu'à ceux des pays partenaires du continent africain.

Quant à l'éducation, chantier prioritaire pour le royaume, la Commission met l'accent sur la nécessité d'investir dans l'économie du savoir et de la connaissance, de mettre en place des services de formation et de développement des compétences de qualité, de valoriser les ressources humaines et de renforcer leurs capacités, ainsi que de consacrer le rôle de l'école marocaine à la transmission des valeurs à travers une éducation civique et religieuse renouvelée.



Pour un vivre ensemble convivial et harmonieux

Afin de promouvoir un vivre ensemble harmonieux, la Commission prône une nouvelle doctrine organisationnelle : celle de la complémentarité entre un Etat fort et une Société forte. D'une part, un Etat visionnaire et stratège, protecteur et régulateur, efficace, capable de garantir la sécurité, la dignité, l'inclusion et les libertés des Marocains, d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques et de délivrer les résultats pour le citoyen. D'autre part, des citoyens qui veillent à la mise en œuvre de la vision globale. Il s'agit d'une nouvelle doctrine qui élargit l'autonomie d'action des acteurs tout en les responsabilisant et ce, dans un cadre de confiance. Cette doctrine traduit bel et bien le concept de « responsabilité et essor », développé par le roi Mohammed VI dans le discours du Trône de 2019.

Pour finir, l'opérationnalisation du NMD dépend de son appropriation par toutes les parties prenantes (acteurs publics, privés et société civile). Dans ce sens, la CSMD a proposé deux outils : un Pacte national pour le développement et un mécanisme dédié au suivi du NMD.

Les cryptomonnaies au temps du Covid-19

Par Alaa-eddine Khaldi

Les cryptomonnaies, dont le Bitcoin est devenu le plus valorisé et connu dans le marché international, sont une monnaie virtuelle, indépendante et décentralisée, puisqu'elles ne sont contrôlées par aucun État, institution financière, banque ou entreprise. Il s'agit d'une monnaie intangible, bien qu'elle puisse être utilisée comme moyen de paiement tout comme l'argent physique. Selon un rapport de la banque d'Espagne (Banco de España), « *les devises virtuelles ou monnaies virtuelles sont un ensemble hétérogène d'instruments de paiement innovants qui, par définition, n'ont pas de support physique pour les soutenir.* »¹

Lancées il y a 12 ans, ces dernières sont devenues de plus en plus populaires avec l'essor des jeux en ligne, des réseaux sociaux et du e-commerce, offrant ce qui semble être une solution de paiement alternative mieux adaptée aux besoins particuliers de l'échange de biens ou de services virtuels. La pandémie, quant à elle, a poussé encore plus vers le haut l'usage et la valeur de ces monnaies virtuelles. Un an après le début de la pandémie, ce marché semble avoir explosé. Par exemple, lorsque la pandémie est apparue, le bitcoin - la première cryptomonnaie du monde - pouvait être acheté pour environ 7 300 dollars. Aujourd'hui, ce même jeton coûte plus de 34 200 dollars, soit une hausse vertigineuse de presque 600 % ! D'autres grandes crypto-monnaies (comme l'Ether) ont connu des augmentations similaires voire supérieures au bitcoin.

De nombreux facteurs peuvent avoir comme résultat que la demande de cryptomonnaies soit potentiellement plus élevée pendant la pandémie. Le fait que les cryptomonnaies puissent être échangées en temps réel sur l'ensemble de la planète atténue, dans une certaine mesure, les contraintes de liquidité potentielles qui peuvent survenir si les gouvernements et les États décident de restreindre les activités commerciales dans le cadre d'un confinement. Par conséquent, les cryptomonnaies deviennent plus attrayantes par rapport à d'autres alternatives. En outre, les investisseurs qui craignent qu'une crise puisse conduire les banques centrales ou les acteurs politiques à intervenir sur le marché peuvent préférer transférer leurs investissements sur le marché décentralisé des cryptomonnaies et assurer leur liquidité.

¹ [Devises ou monnaies virtuelles : le cas du Bitcoin ; Banque d'Espagne, Direction Générale d'Opérations, Marchés et Systèmes de paiement ; Janvier 2014](#)





En d'autres termes, comme les cryptomonnaies ne sont pas gérées par une entité centrale mais fonctionnent de manière automatique, elles peuvent permettre aux investisseurs de couvrir une partie du risque politique et deviennent ainsi plus attractives.

Cela étant dit, d'autres facteurs, qui font contrepoids, peuvent faire baisser la demande. Les cryptomonnaies pourraient devenir étroitement corrélées aux marchés financiers traditionnels en temps de crise, de sorte que l'avantage de passer au crypto est négligeable. Pire encore, le chaos provoqué par une pandémie peut conduire à au moins deux activités dangereuses susceptibles de provoquer des pertes substantielles. Premièrement, les investisseurs sophistiqués ou expérimentés peuvent manipuler le prix des cryptomonnaies (stratagèmes de «pompage et de déversement»² comme ceux dont Elon Musk a été accusé) en augmentant artificiellement la demande afin d'attirer les investisseurs non sophistiqués, puis en abandonnant leurs avoirs une fois que le prix est suffisamment élevé. Cela semble plausible si les individus font preuve d'un comportement grégaire, c'est-à-dire qu'ils achètent des cryptomonnaies simplement parce qu'ils observent les autres le faire. Deuxièmement, même avant la pandémie, les cryptomonnaies étaient soupçonnées de faciliter les activités criminelles. Ainsi, les mêmes caractéristiques qui rendent les cryptomonnaies attrayantes pendant une crise les rendent également lucratives pour les criminels (surtout si le crime est plus attrayant dans le chaos de la pandémie). Anticipant cela, les gens peuvent craindre que l'utilisation de cryptomonnaies les expose à des accusations criminelles de blanchiment d'argent, et donc ils évitent d'en faire le commerce. L'interdiction de certains pays d'utiliser le bitcoin tel que la Turquie, la Russie, la Chine, le Vietnam ou encore le Maroc peut également décourager l'usage des cryptomonnaies.

Lorsqu'elle fut lancée en 2009 par Satoshi Nakamoto (pseudonyme de la personne ou groupe de personnes ayant développé Bitcoin), la cryptomonnaie se voulait un moyen de paiement libre et autorégulé qui allait permettre aux individus d'effectuer des achats et des transactions en ligne sans des intermédiaires institutionnels. De nos jours, et vu la grande demande que le bitcoin et d'autres cryptomonnaies ont reçu, les Etats agissent de différentes manières pour faire face à ce nouveau phénomène financier que personne n'arrive vraiment à prévoir ou contrôler. Si certains pays ont décidé de l'interdire complètement, d'autres visent à rendre leurs propres monnaies virtuelles... La pandémie a boosté la valeur des cryptomonnaies, reste à voir ce que la fin de la Covid-19 apportera à cet ovni monétaire.

2 [How Crisis Affects Crypto: Coronavirus as a Test Case ; Jabotinsky, Hadar Yoana and Sarel Roee; March 22, 2020.](#)

QUESTION DU MOIS

Par Habiba El Mazouni

Biais cognitifs ?



Qu'est-ce que c'est ?

Les biais cognitifs sont des distorsions intérieures qui déforment notre perception du réel. Ils peuvent contribuer à faire dévier le décideur de son intention tout en masquant cette déviation. Ainsi, ils ne permettent au décideur ni une recherche complète d'information, ni une interprétation parfaite et impartiale des faits.

Quels en sont les enjeux ?

En cette ère de « post-vérité », repenser notre approche de l'information devient une nécessité pressante. Nous sommes de plus en plus appelés à prendre des décisions, ce qui exige de la réflexion et de l'appréhension d'une grande quantité d'information. Toutefois, nous risquons de chercher des raccourcis et de simplifier les situations complexes en utilisant les heuristiques afin de faire face à cette quantité énorme d'information (Kahneman, Slovic et Tversky, 1982). Ces heuristiques sont bel et bien des biais cognitifs basés sur nos perceptions, notre idéologie, nos goûts, nos croyances et nos valeurs. Cela oriente implicitement les choix, limitent davantage tout comportement rationnel et affectent, par conséquent, le processus décisionnel.

En effet, les Biais Cognitifs interviennent sur les trois premières phases du cycle de l'information (collecte, traitement et analyse, synthèse), entraînant une perte d'objectivité susceptible d'impacter le processus de prise de décision. La connaissance des biais cognitifs peut nous aider à les limiter, comme nous pouvons user de ces biais en vue d'une action d'influence précise.



Entretien

Ali KAIROUANI

Enseignant-chercheur et expert en droit international économique
Université Mohammed V de Rabat - Faculté de Droit-Agdal



**N
V** **O** **L** **E** **N** **S**

L'avenir du partenariat Maroc-UE devient volens nolens l'avenir du partenariat Maroc-UA-UE.

1 - Quel serait, à votre avis, l'avenir du partenariat entre le Maroc et l'UE ?

Une rétrospective s'impose pour mieux entrevoir l'avenir du partenariat entre le Maroc et l'UE qui est passé par plusieurs phases parmi lesquelles, l'entrée en vigueur de l'accord d'association Maroc-UE le 1er mars 2000 qui constitue le cadre conventionnel dans lequel s'insèrent les protocoles agricoles et de pêches qui demeurent renégociés tous les quatre ans par les deux partenaires.

Le Maroc a obtenu en octobre 2008 un statut avancé auprès de l'UE à la suite de la décision du Conseil d'association Maroc-UE du 23 juillet 2007. Ce statut trouve en partie son origine substantielle dans l'article 52 de l'accord d'association Maroc-UE qui a pour but le rapprochement et l'harmonisation des législations entre l'UE puisque la convergence réglementaire constitue l'une des dimensions fondamentales de ce statut. Après l'épisode des arrêts de la Cour de justice de l'UE entre 2015 et 2018, le partenariat a connu une phase de turbulences qui s'est estompée après la conclusion du protocole de pêche en 2019 et à la suite des décisions du Conseil de l'UE favorables au Maroc. L'accord de libre-échange actuel reste un tremplin pour l'ALECA qui est un accord plus complet et approfondi mais qui représente plusieurs défis pour notre pays. Cet accord nécessite l'inclusion d'autres activités économiques à l'instar de la commande publique avec l'implication de la société civile dans les prochaines négociations. A cet effet, l'expérience tunisienne offre plusieurs enseignements concernant ce modèle conventionnel. La conclusion de l'ALECA s'est soldée par un échec et aujourd'hui plusieurs observateurs tunisiens préfèrent parler d'un APTE (accord de partenariat pour la transition économique) au lieu de l'ALECA surtout après la pandémie du Covid-19 qui a dégradé la situation économique tunisienne.

Il est certain que l'avenir du partenariat entre le Maroc et l'UE passe par l'ALECA pour l'UE mais qu'en est-il du Maroc qui a suspendu toutes les négociations autour de l'ALECA depuis 2015 ? Plusieurs voies se dessinent à l'heure actuelle et particulièrement après la pandémie du Covid-19. La diversification des partenaires et la densité du réseau conventionnel tissé par le Maroc avec les différentes régions du monde laissent sous-entendre un changement de cap probable malgré l'importance de l'UE pour les exportations marocaines.

L'instauration d'une zone de libre-échange continentale africaine et le rapprochement constant du Maroc des Etats-Unis d'Amérique et des pays d'Amérique du sud sans oublier les pays asiatiques, avec à leur tête la Chine et le Japon à travers des accords internationaux d'investissement, ouvrent d'autres horizons et changeront certainement la configuration économique du Maroc dans les années qui viennent. La conclusion de l'ALECA n'est plus une fatalité pour le Maroc puisqu'une étude d'impact demeure nécessaire afin de peser le pour et le contre de ce type d'accord. Un bilan des quinze années de l'ALE Maroc-UE s'impose afin de savoir vers quelle direction le Maroc pourra s'orienter. La durabilité des relations économiques entre le Maroc et l'UE reste étroitement liée aux particularismes sur le plan commercial et environnemental de chacune des parties. Le déséquilibre qui ressort parfois de cet ALE suscite plusieurs interrogations et rend très difficile le maintien de cet accord en l'état. Néanmoins, une renégociation future doit veiller à concilier entre les priorités européennes et les priorités africaines du Maroc car le credo de la politique extérieure marocaine de ces dernières années reste la coopération sud-sud. Le Maroc devient sans aucun doute une conjonction de coordination entre le marché européen et le marché africain en raison de son expérience du libre-échange avec le marché commun de l'UE et de son statut avancé lui permettant de participer à différents programmes de l'UE et d'en connaître les rouages.

L'avenir du partenariat Maroc-UE devient volens nolens l'avenir du partenariat Maroc-UA-UE. Le positionnement du Maroc dans ce futur marché eurafricain va être déterminant dans les futures négociations avec l'UE car il ne s'agit plus que du marché marocain mais du marché marocain

arrimé à la ZLECAF. Le rôle que la société civile marocaine est amenée à jouer à l'instar de l'ASMEX, de la CGEM ou de toutes les autres ONGs marocaines actives dans les domaines en lien direct avec cet accord de libre-échange sera déterminant pour le succès du futur traité. Dès lors, plusieurs pistes semblent envisageables pour donner un nouvel élan à ce partenariat économique à travers le recours au système des marques protégées ou de la labellisation des produits de terroir comme l'huile d'argan ou certains produits marocains ou africains très prisés en Europe et vice-versa. Le traitement préférentiel des opérateurs nationaux et continentaux doit également rester une règle primordiale dans les futures négociations. L'intégration de l'obligation conventionnelle de « commerce équitable et d'investissement durable » semble offrir également une nouvelle option pour des échanges commerciaux plus équilibrés dans le marché eurafricain au sein duquel le Maroc détient un rôle clé parce qu'il demeure un partenaire avancé de l'UE et un Etat membre et cofondateur de la ZLECAF.

2 - La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ayant pour objet de rehausser le commerce interafricain. Quels sont, selon vous, les enjeux de cette zone pour le Maroc ?

Les enjeux de cette zone sont multiples mais trois actions demeurent utiles pour gagner le pari d'une intégration réussie par le Maroc. Primo, l'amendement du protocole des règles et procédures de règlement des différends de la ZLECAF, secundo, l'adaptation du protocole panafricain sur l'investissement à l'esprit du panafricanisme, tertio, la solidarité du Maroc avec les pays africains les moins avancés en réhabilitant l'esprit de la Charte de Casablanca au sein de la ZLECAF. S'agissant du premier point relatif à l'amendement du protocole des règles et procédures de règlement des différends, il reste important dans le sens où le texte actuel constitue un duplicata du MARD de l'Organisation mondiale du commerce dont le mécanisme d'appel de l'Organe de règlement des différends connaît une inertie depuis fin 2019, suite au blocage de l'organe d'appel par les Etats-Unis à la suite de la guerre commerciale avec la Chine. Une telle situation peut se produire au sein de l'Organe africain de règlement des différends de la ZLECAF si les grandes puissances économiques africaines ne se mettent pas d'accord. Il est souhaitable de s'éloigner du modèle OMC ou du moins de l'adapter à la réalité du panafricanisme et à la Charte de Casablanca y compris de sa résolution du 7 janvier 1961 afin d'éviter de tomber dans les travers de la globalisation du droit commercial qui a prouvé ses limites à l'échelle mondiale. L'unité africaine prônée par cette Charte puise sa source dans l'unité du droit africain avant tout. La piste d'une Cour africaine économique ou d'un tribunal arbitral africain multilatéral en matière de commerce et d'investissement semble plausible d'autant plus que le futur protocole panafricain sur l'investissement est toujours en négociation et que les modes

de règlement des différends n'ont pas encore été déterminés. Le futur protocole panafricain de l'investissement étant en négociation, cela permet un positionnement de la part du Maroc qui est assez dynamique sur le plan international et multilatéral dans la réforme en cours du système de règlement des différends entre investisseurs et Etats à travers ses différentes propositions émises au sein du IIIème groupe de la CNUDCI chargé de la réforme. Le Maroc possédant une vision précise de l'avenir du système qui régit les rapports entre Etats et investisseurs, dispose de toutes les qualités pour proposer un modèle conventionnel panafricain qui respectera l'esprit du panafricanisme ainsi que la philosophie de la ZLECAF. La solidarité reste le problème central de la future ZLECAF en raison de l'écart existant entre les différents Etats africains membres de cette zone de libre-échange. Pour répondre aux attentes des pays africains les moins avancés, il est utile d'accélérer le processus africain pour la création d'une monnaie commune à l'image de l'Ecu, cela permettra de réduire les gaps afin de permettre des compensations financières à l'intention de ces pays comme signe de solidarité. Les institutions panafricaines prévues telles que la Banque africaine d'investissement ou le Fonds monétaire africain devrait jouer un rôle considérable dans la mise en place de cet instrument de facilitation des échanges visibles et invisibles avec le concours obligatoire des Banques centrales nationales pour l'encouragement du commerce et de l'investissement intra-africain. La solidarité reste un emblème de la politique extérieure marocaine et un point de discorde entre les Etats au sein de la ZLECAF car elle exige une adaptation du libre-échange aux réalités

économiques africaines. Une ZLECAF inclusive exigera de la part des grandes puissances économiques africaines à l'image du Maroc de soutenir les petits producteurs africains à travers l'instauration d'un « commerce panafricain équitable » par le biais des règles d'origine qui définissent la nationalité des produits. Les petits producteurs africains devraient également bénéficier de ce grand marché continental et non pas uniquement les grandes entreprises africaines. Le Maroc ayant une expérience dans le domaine de l'économie solidaire peut constituer un modèle transposable à l'échelle du continent afin de ne laisser aucun(e) Africain(e) au bord du chemin de l'intégration économique. Lors de son discours prononcé à l'occasion du 28ème sommet de l'Union africaine, Sa Majesté le Roi Mohammed VI déclara qu'« [...] Il est beau le jour où l'on porte son cœur vers le foyer aimé ! L'Afrique est Mon continent et Ma maison.» et réitère ainsi l'esprit de solidarité qui doit continuer d'animer l'Union africaine dans la droite lignée de son grand-père feu le Roi Mohammed V initiateur de la Conférence de Casablanca le 7 janvier 1961. Une solidarité active du Maroc se manifestera par le biais des propositions audacieuses et ambitieuses dans le sillage des négociations qui se poursuivent sous l'égide de la ZLECAF et auprès de son secrétariat au Ghana.

3- Le Niger et le Maroc ont récemment signé un accord où le groupe marocain « Ymmy Finance Holding » s'est donné pour mission d'investir dans plusieurs projets industriels et d'infrastructures dans la capitale du Niger, Niamey. Quels sont les enjeux de la protection des investissements marocains en Afrique ?

Le Maroc est « en bonne position » en tant qu'investisseur de premier plan sur le continent africain. Néanmoins, la stratégie d'investissement marocaine devrait s'accompagner des moyens suffisants qui permettent de stabiliser et d'inscrire ses investissements dans la durée loin de toute prise de risque non maîtrisée. Les grandes entreprises comme les petites et moyennes entreprises marocaines aspirent toutes à jouer un rôle central dans le développement de l'Afrique et par la même occasion à l'élargissement de leurs activités en dehors du marché local qui devient étroit pour certaines d'entre elles. Il faut rappeler le principe très connu en matière d'investissement d'après lequel, c'est le pays qui émet le plus d'investissements qui va en recevoir le plus. Pour le Maroc l'ouverture sur le marché continental est une opportunité pour la consolidation des liens commerciaux avec certains partenaires historiques d'Afrique de l'Ouest mais aussi un renouveau de la stratégie d'investissement avec l'Afrique de l'Est, l'Afrique Centrale et l'Afrique Australe. L'ouverture du marché africain devant les entreprises marocaines quel que soit leurs tailles ne peut se faire sans un cadre juridique stable et claire afin d'éviter le malencontre des aléas politiques et économiques. L'importance de la Due diligence à travers l'obligation d'information des investisseurs marocains sur le contexte des Etats cibles devrait être remplie par l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations par l'intermédiaire d'une cartographie africaine du risque. Quel

que soit la taille de l'entreprise marocaine souhaitant investir sur le continent, cela exige une connaissance de la législation et du cadre réglementaire dans le pays africain cible particulièrement avec l'avènement de la ZLECAF. La garantie de l'investissement par une agence nationale telle que la (SMAEX), continentale (inexistante) ou internationale à l'image de la (COFACE) est également une autre possibilité à prévoir pour protéger les investisseurs marocains pour prévenir les risques commerciaux. Toutefois, le dilemme se pose ici au sujet de la compatibilité du recours à des agences d'assurances étrangères avec l'esprit du panafricanisme. Désormais, une Agence africaine de la garantie des investissements devrait voir le jour afin de protéger les investisseurs et les investissements intra-africains. Le fait de s'appuyer sur des organismes internationaux dans le cadre de la ZLECAF pose le problème de l'émancipation économique ou de la liberté d'agir dans un sens ou un autre face au phénomène de « l'intrusivité normative » souvent contesté par de nombreux États africains, à l'égard des directives de certains organismes internationaux dans le domaine des relations économiques internationales. Autrement dit, l'accélération du processus d'élaboration du protocole panafricain de l'investissement devrait s'accompagner d'un projet pour la mise en place d'une agence panafricaine de la garantie des investissements et des exportations semblable à l'agence interarabe de la garantie des investissements et des exportations qui offre un bel exemple à suivre.

Prochains événements



WEBINAIRE – 27/07/2021

Thriving on uncertainty: COVID-19 related opportunities for terrorist groups, organisé par le Policy Center for the New South (PCNS).



LIVE STREAM – 28/07/2021

La nouvelle politique européenne de voisinage post-COVID-19 : Quel appui de l'UE au Maroc dans la généralisation de la couverture maladie ? organisé par le PCNS en partenariat avec l'IMed.



WEBINAIRE – 18/08/2021

The World CIO 200 - North Africa 2021, organisé par Global CIO Forum.



info@hadvisors.net



+212 537 73 45 13